



Qu'est ce que la DSN ?

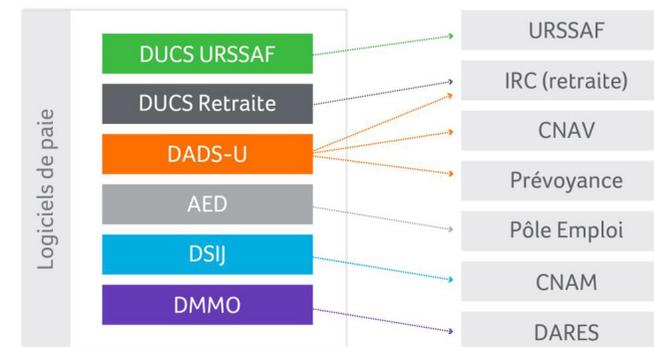
Le 1er janvier 2016, la **Déclaration Sociale Nominative**, ou DSN, apportera aux entreprises françaises un changement très important dans la gestion des déclarations sociales. Une transmission unique, mensuelle, réalisée directement à partir du logiciel de paie, se sera substituée à la plupart de ces déclarations, y compris la DUCS et la DADS-U.

Son impact dans la Paie

La mise en place de la DSN entraîne des évolutions importantes des logiciels et paramétrages :

- Le logiciel de paie doit être compatible DSN,
- Les fiches salariés doivent être complétées avec de nouveaux éléments,
- De nouvelles fonctionnalités seront à mettre en place (gestion des arrêts de travail)
- De nombreux paramétrages seront à mettre en œuvre

Ces évolutions seront à réaliser sur une période de temps très courte et devront être largement anticipées.



Les étapes de votre migration.

1. Migration vers la Paie i7

La mise en œuvre de la DSN nécessite un logiciel de Paie compatible. Votre outil de Paie Sage devra donc évoluer obligatoirement vers une version i7 vous permettant de bénéficier dès maintenant de nouvelles fonctionnalités.

2. Le diagnostic DSN

Le Diagnostic DSN avancé d'Aquastar Consulting a pour objectif de lever, dès le début de votre projet DSN, toutes les incertitudes, en fonction de l'avancement de la législation, et de proposer un plan d'action global donnant à l'entreprise une visibilité sur son projet.

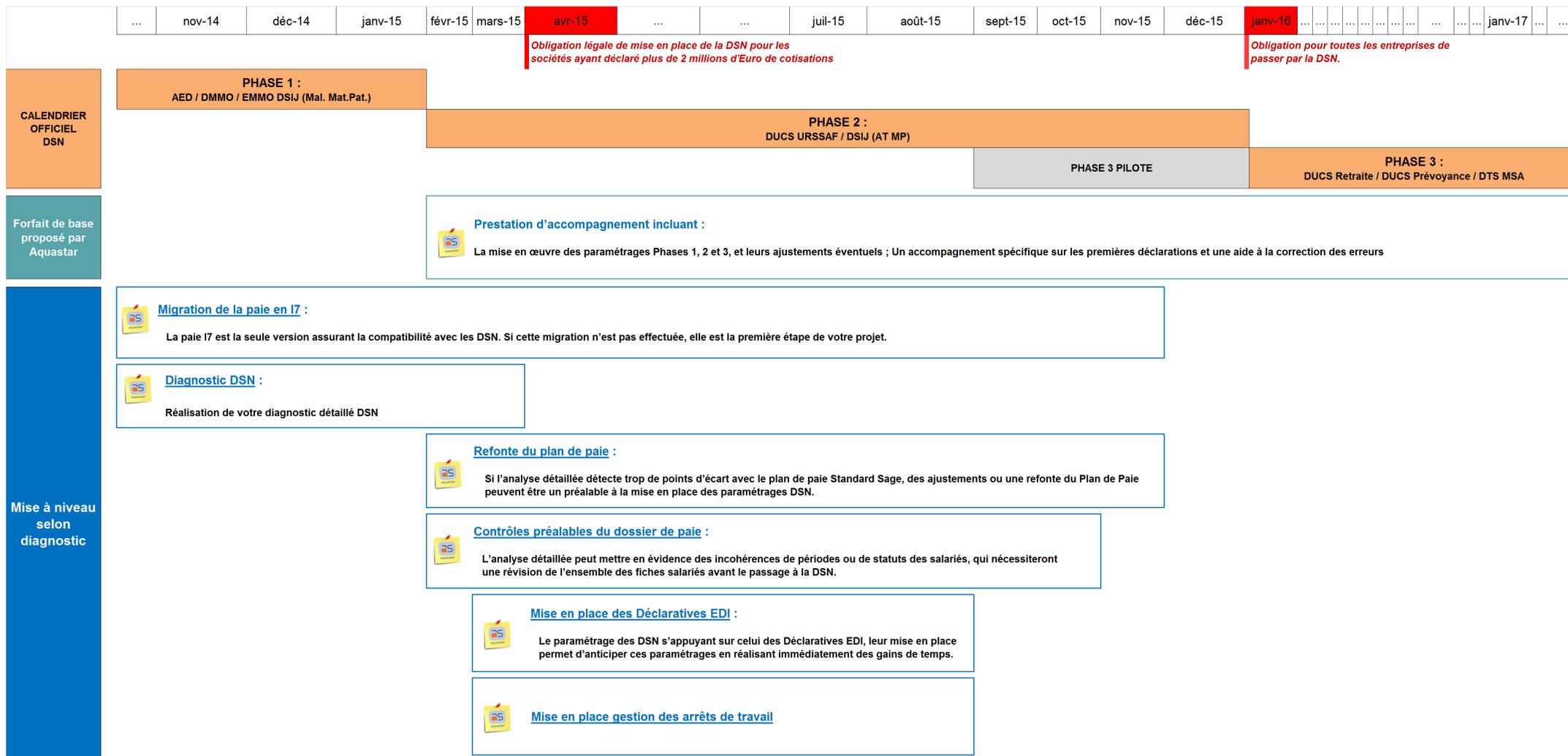
3. Paramétrage de votre Paie

De nombreux prérequis sont à valider avant la mise en œuvre de la DSN, ce travail est déterminé lors de l'analyse détaillée.

4. Accompagnement et Formations

L'accompagnement dure depuis le premier paramétrage, jusqu'au basculement global vers la norme DSN (Mise en place de la déclaration de fin de contrat, 12 mois après la première DSN validée).

>> Découvrez le calendrier DSN et nos services associés



- Le calendrier DSN tel qu'il est actuellement prévu
- Le forfait d'accompagnement, pour l'ensemble des entreprises ayant à mettre en œuvre (une fois les prérequis réalisés).
- Les prestations de mise en place des prérequis, variables selon les dossiers et définies grâce à l'analyse détaillée préalable.